

Une ambition commune pour une ressource préservée et mieux partagée.

A l'attention de Jean-Paul BRINGER
Président de l'EPAGE Loire Lignon
EPAGE Loire Lignon
1 impasse du Forum Corsac
43700 BRIVES-CHARENSAC

Le Puy-en-Velay, *16/01/2021*

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire amont
sur le projet de Contrat Territorial Loire et affluents vellaves.

Vous trouverez ci-joint la délibération reprenant l'avis formulé par la Commission
Locale de l'Eau sur ce projet en date du 15 janvier 2021.

Valérie BADIOU, animatrice du SAGE Loire amont, dont les coordonnées sont
précisées ci-après (04 44 01 01 80 ; valerie.badiou@eptb-loire.fr) se tient à votre
disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations
distinguées.

Cécile GALLIEN

**Présidente de la CLE
du SAGE Loire amont**



Cécile GALLIEN

Présidente de la CLE
Conseillère Départementale

Affaire suivie par : Valérie BADIOU

Tél : 04 44 01 01 80
04 71 07 43 45

Mail : valerie.badiou@eptb-loire.fr



Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du 15 janvier 2021

Délibération n° 21-01

AVIS MOTIVE DE LA CLE DU SAGE LOIRE AMONT
SUR LE PROJET
DE CONTRAT TERRITORIAL LOIRE ET AFFLUENTS VELLAVES

L'objectif du Contrat Territorial est l'**atteinte du bon état** pour :

- les 6 masses d'eau du territoire Loire amont en état moyen (Foletier, Ran, Chalon, Suisse, Sumène aval, Gravières de Bas-en-Basset),
- la masse d'eau du Ramel en état médiocre,

et le **maintien du bon état** sur les 9 masses d'eau déjà en bon état (Ance du Nord amont, Ance du Nord aval, Semène amont, Semène aval, Arzon, Aubaigues, Pompét, Courbières et Sumène amont).

A partir du diagnostic de territoire, le programme d'actions du Contrat territorial a été construit pour répondre à des enjeux multiples :

- **Volet A - Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés :**

Un cours d'eau et ses milieux associés en bon état remplissent un ensemble de fonctionnalités (connectivités latérales, échange nappe/rivière, corridor écologique, transport solide, habitats pour la faune/flore, préservation des espèces). Le Contrat prévoit de restaurer la morphologie des cours d'eau, des milieux alluviaux, des continuités écologiques, des zones humides et de la biodiversité des milieux aquatiques sur des sites dégradés et prioritaires du bassin versant.

- **Volet B - Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, gestion quantitative et adaptation au changement climatique :**

La qualité de l'eau est un élément essentiel à l'atteinte du bon état. Les usages du territoire (usages domestiques, agricoles, industriels) ont un impact avéré sur plusieurs masses d'eau. Avec l'aggravation des déficits d'eau en période d'étiage*, cela va conduire à l'observer dans les prochains suivis qualité sur d'autres masses d'eau dont l'état est déjà en cours de dégradation. La gestion quantitative de la ressource en eau concerne les déficits de plus en plus prégnants sur le territoire et la prévention des phénomènes inéluctables d'inondations.

* Les études prospectives des impacts du changement climatique (*Etude Explore 2070*, réalisée en 2010-2012 par le Ministère de l'environnement à l'échelle de la France - *ICC Hydroqual*, modélisation conduite entre 2008 et 2010 par l'Université de Tours à l'échelle du bassin Loire) projettent à 2050 sur le bassin Loire amont un **réchauffement de l'air d'environ 2.3°C, une baisse du débit moyen annuel compris entre 18 et 25% sur l'axe Loire, un réchauffement moyen de l'eau de 2.1°C et baisse de la recharge des eaux souterraines de plus de 20%**.

A cela s'ajoutent 2 enjeux complémentaires, permettant la mise en œuvre du programme, le suivi et l'évolution des pratiques des usagers :

- **Volet C - Communication et évaluation de la stratégie territoriale,**
- **Volet D - Pérennisation de la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.**

Les actions prévues sur le bassin Loire et affluents vellaves répondent à une stratégie et une feuille de route élaborées pour 6 ans. Elles se déclineront en deux contrats successifs de trois ans, sachant que les membres de la Commission Locale de l'Eau seront sollicités en 2023 sur le contenu du deuxième contrat.

Les enjeux et problématiques traités dans le projet de Contrat territorial Loire et affluents vellaves sont cohérents avec ceux du SAGE Loire amont et les membres du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont, qui a reçu une délégation de la CLE pour se prononcer sur les projets qui lui sont soumis, émettent en conséquence un avis favorable sur le projet de contrat territorial Loire et affluents vellaves.

Les membres du bureau soulignent l'importante mutualisation et l'articulation prévues entre les actions du Contrat territorial et celles du SAGE Loire amont. Ils souhaitent néanmoins que les points suivants soient développés et précisés concernant l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (étude HMUC, action B4a) :

- Les données acquises via diverses réflexions portées dans le cadre du SAGE Loire amont (*étude sur la masse d'eau souterraine Monts du Devès (acquisition des connaissances nécessaires à la mise en place d'un schéma de gestion), étude d'optimisation du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et projet d'étude sur le partage de l'eau entre les deux bassins Loire – Rhône*) et celles issues de l'étude du CTLAV **vont permettre dans un second temps de réfléchir, dans le cadre du SAGE Loire amont, à l'échelle de l'ensemble du bassin Loire amont, en incluant les ressources souterraines et superficielles, à la stratégie à déployer pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.** Il semble important de le préciser dans la fiche action pour expliquer l'articulation entre les deux démarches,
- Dans une logique de bassin, la méthodologie HMUC déployée sur le CTLAV sera à étendre au reste du territoire du SAGE, notamment celui couvert par les Contrats territoriaux du Haut bassin de la Loire et de la Borne,
- Les **membres de la CLE du SAGE Loire souhaitent être associés** à la rédaction du CCTP et informés de l'avancée de l'étude HMUC.

Le volet agricole prévu dans le projet de Contrat Territorial Loire et affluents vellaves est décliné en de très nombreuses actions avec de nombreux maîtres d'ouvrages, ce qui nécessitera une articulation permanente pour répondre aux objectifs globaux du Contrat Territorial.

Enfin, les membres du bureau souhaitent que **certains points soient précisés dans les documents.** Ces éléments sont détaillés dans l'annexe 1. Cela concerne notamment :

- les dispositions du SAGE Loire amont auxquelles répondent les actions du Contrat,
- les études précédemment conduites qui peuvent aider à la réalisation des actions du Contrat (exemple des études conduites dans le cadre des Plans d'Actions et de Prévention des Inondations portés (PAPI) par le Département de Haute-Loire, ...).

Le 19/01/2021

La Présidente de la CLE du
SAGE Loire amont

Cécile GALLIEN



Annexe 1

Sumène

- Les opérations sur la Sumène répondent aussi à la disposition C.2.5. du SAGE Loire amont « Préserver et restaurer les haies et les corridors rivulaires ».

Le Ramel

- Disposition du SAGE à ajouter : C.5.3 « Organiser l'élimination des déchets flottants ou présents sur les berges ».
- Action « Ramassage des bâches plastiques » : préciser dans la fiche action s'il est prévu d'en déterminer l'origine pour mener une action de sensibilisation et éviter que le problème ne se reproduise ?

La Suisse

- Revoir le titre de l'action 3 dans le tableau de phasage puisqu'elle ne se limite pas, comme cela est bien spécifié dans le reste de la fiche action, au déploiement d'une stratégie foncière.

Action A2b - Etude de définition de l'ENS « rivière de l'Ance »

- Serait-il possible de détailler le contenu de cette fiche pour comprendre l'articulation avec la fiche FAB3b – Evaluation des impacts de l'aménagement hydro-électrique de Passouira sur l'Ance du Nord : quel est le périmètre concerné, quels inventaires, quels suivis d'espèces ?

Action A4a – Diagnostics, études de faisabilité et animations foncières pour la préservation et la restauration des zones humides prioritaires

- A l'heure actuelle, la couverture intégrale du territoire par un inventaire des zones humides de plus de 1 ha sur le périmètre du CT est réalisée sur les départements de la Loire et sur le bassin amont de l'Ance du nord et est en cours de finalisation sur la Haute-Loire et le Puy-de Dôme sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public Loire dans le cadre du SAGE Loire amont. A préciser dans la fiche action.

B1d – Restaurer et valoriser les éléments paysagers. Revoir les dispositions du SAGE Loire amont correspondantes.

B1G – Economiser la ressource en eau

- Il est indiqué dans la fiche action « *Les études réalisées dans le cadre du SAGE Loire amont a identifié l'usage d'alimentation en eau potable (AEP) comme étant quasiment l'unique prélèvement d'eau sur son territoire. Toutefois, la part d'utilisation agricole de cet usage n'a pas été estimée et d'autres parts ces études datent d'une quinzaine d'années et l'on constate aujourd'hui une augmentation des surfaces irriguées et des forages sur le territoire du SAGE Loire-Amont* ». Précision à apporter : les études du SAGE Loire amont ont montré une consommation de près de 4 millions de m³ / an pour l'élevage (dont 2/3 via le réseau AEP) et des prélèvements de 13 millions de m³ pour l'AEP. Texte à revoir en conséquence.

B3b – Evaluation des impacts de l'aménagement hydroélectrique de Passouira sur l'Ance du Nord

- Si possible, l'étude devra contenir un diagnostic des évolutions constatées suite aux modifications intervenues en 2002.

B5a – Etudes de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation

- Contexte : sur ce sujet, de nombreuses réflexions ont déjà été conduites dans le cadre du PAPILA porté par le Département 43 notamment, ou par l'EP Loire dans le cadre du SAGE (étude ZEC). Les prendre en compte pour la proposition d'actions. Les communes ayant bénéficié d'une étude de réduction du risque inondation sont notamment Chamalière sur Loire, Retournac, Beauzac, Aurec-sur-Loire, Saint-Romain-Lachalm, Saint-Victor-Malescour, et de nombreux diagnostics et mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations, dans les entreprises, des équipements publics, du bâti privatif, des particuliers ont été réalisés....